

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 13 mai 2008

L'an deux mille huit et le treize mai à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 3 mai 2008, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. LAFON, POUSSET

Mmes et MM. les conseillers : Mmes HELAND, HELY, HUC, LAMOTHE, LARRAILLET, NADEAU, SANTOS.

MM. AUGUEUX, DUCOUSSO, FRANCESCHINIS.

Avait donné pouvoir : M. GUERRERO à Mme DARMAILLACQ

M. GUERRERO retenu par l'élection du bureau de l'UCTOM est arrivé lors de la 2^{ème} délibération.

Ordre du jour :

- compte rendu du 7 avril 2008
- annulation de la délibération des délégués du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Ciron
- délibération nommant les membres des commissions municipales
- délibération pour constituer la liste de présentation des commissaires pour la commission communale des impôts directs
- compte rendu du S.I.E.L.E.C.T. par M. AUGUEUX
- compte rendu du S.I.S.S. par M^{elle} HELY
- point organisation de la C.D.C. par le maire
- délibération pour la subvention de la chasse
- délibération pour le remboursement des reprographes
- délibération pour la cession de l'immeuble B 472
- délibération donnant autorisation au maire à mandater un avocat et un avoué pour la requête concernant la déclaration d'appel pour le bornage du chemin rural n°37 à Menaut
- jury d'Assises
- questions diverses

documents joints à la convocation :

- plan de situation « Mareuil-Sud-Ouest » - « A Noaillan » et plan de la parcelle B 472
- courrier adressé à M. LESPES concernant route de Preignac
- courrier adressé au S.D.E.E.G. concernant éclairage
- La Lettre aux élus girondins avril 2008

Mme LEY, secrétaire de mairie est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 7 avril 2008 est approuvé et signé par tous les membres présents ou représentés.

1) annulation de la délibération des délégués du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Ciron (S.I.A.V.C.)

* Le maire rappelle que le 14 mars 2008, il n'y avait pas de confirmation officielle de représentation par la C.D.C. auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Ciron. Le conseil municipal avait alors choisi d'élire 3 délégués (2 titulaires et 1 suppléant) pour ce Syndicat au cas où.

* La liste de la minorité dont les 3 délégués faisaient partie de leur groupe déplore que la décision prise ne permette plus à M. DUCOUSSO de continuer à siéger.

M. DUCOUSSO rappelle que depuis 2001 il était vice-président du Syndicat de la Vallée du Ciron. Ce Syndicat donnait un compte rendu de ses actions à la C.D.C.

Des priorités s'étaient dégagées :

- 1) résoudre les conflits
- 2) désendetter le Syndicat
- 3) réaliser quelques travaux, comme par exemple la restauration du moulin de Castaing, une signalétique sur le Ciron
- 4) recruter un employé permanent.

Le Syndicat s'était aussi engagé sur un S.A.G.E., et ce avant la date imposée.

* Le maire signale que ces informations n'ont pas été toutes transmises aux délégués communautaires et aux élus pujolais.

Il fait part d'un courrier reçu à la C.D.C. par ce Syndicat. Il concerne un état des lieux de l'encombrement du Ciron entre les communes de Bernos Beaulac et de Barsac. Une réunion de travail a été organisée à Beaulac Bernos le 30 avril. Le maire a représenté le président de la C.D.C. à cette réunion. Il a été décidé de soumettre à l'approbation des 4 C.D.C. (Bazas, Langon, Podensac et Villandraut) un programme visant à rendre le Ciron navigable pour les canoës de Uzeste à la Garonne.

C'est un plus pour la C.D.C. de Podensac car à ce jour, il ne l'est pas de Pujols à Barsac. Un appel d'offres a été réalisé : 3 entreprises ont répondu et 2 ont été retenues.

* Le maire remarque que la mise en place du S.A.G.E. va encore prendre quelques années et qu'en attendant il convient néanmoins de gérer le Ciron.

* M. POUSSET fait partie de la représentation de la C.D.C. à ce syndicat.

DELIBERATION

ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 14 MARS 2008

concernant

délégués du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Ciron

Le conseil municipal,

ANNULE la délibération de l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Ciron du 14 mars 2008.

VOTE : unanimité

2) délibération nommant les membres des commissions municipales

* Mme HELAND précise qu'il avait été demandé aux élus de s'inscrire par mail ou par téléphone dans les différentes commissions et qu'il n'était nullement mentionné que les vœux devaient être adressés par la personne elle-même et non par un groupe.

Mme HELAND avait confié (comme les élus de la minorité) cette tâche à Mme LARRAILLET et pensait que cela suffisait. Elle n'avait pas reçu de convocation pour la réunion de la commission « communication » ni d'avis de non recevabilité de sa candidature. Elle a été surprise de cette position.

* Le maire prend acte de la déclaration de Mme HELAND mais précise qu'en tout état de cause il était convenu d'arrêter la liste des commissions à cette séance du conseil, après une concertation collective (cf compte rendu précédent). D'autre part, il y avait urgence pour la commission « Communication » à se réunir car le bulletin municipal devait être produit prochainement.

* La commission « Assainissement » sera créée ultérieurement.

* La commission « Gestion du cimetière » est à mettre en place.

M. LAFON signale que 53 caveaux sont en état d'abandon et que le délai de 3 ans est requis pour la reprise de ces concessions. Néanmoins des règles sont à respecter et un besoin financier apparaît notamment pour la création d'un ossuaire. Il est donc nécessaire de planifier cette opération.

* Mme HUC demande s'il est possible d'intégrer ultérieurement une ou des commissions.

Le maire répond que la liste des membres des commissions n'est pas définitivement figée. Il précise néanmoins que le fait d'intégrer une commission doit être un engagement dans le temps.

DELIBERATION

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres des différentes commissions municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

COMMISSIONS	RAPPORTEUR	MEMBRES
Communication	F. LAFON	J. DARMAILLACQ, M. HELAND, F. HELY, V. LARRAILLET, V. NADEAU, G. POUSSET, E. SANTOS
Aménagement Espace P. COILLOT	G. POUSSET	D. CLAVIER, P. FRANCESCHINIS, F. LAFON, V. LARRAILLET, V. NADEAU
Enquête population	C. LAMOTHE	J. DARMAILLACQ, A. DUCOUSSO, F. LAFON, G. POUSSET, V. NADEAU
Gestion de crise	M. GUERRERO	C. AUGUEUX, J. DARMAILLACQ, F. LAFON, G. POUSSET
Développement durable	C. AUGUEUX	D. CLAVIER, A. DUCOUSSO, P. FRANCESCHINIS
Gestion du cimetière	F. LAFON	J. DARMAILLACQ, G. POUSSET

VOTE : unanimité

3) délibération pour constituer la liste de présentation des commissaires pour la commission communale des impôts directs

Le maire rappelle le rôle de cette commission, à savoir : « Cette commission doit être créée dans les deux mois qui suivent l'élection du conseil municipal et son rôle essentiel s'exerce en matière de contributions directes (en particulier la T.H.). Si les tarifs d'évaluation des propriétés bâties et non bâties sont arrêtés par le service des impôts, la commission participe en amont à leur évaluation, aux côtés de l'administration fiscale. Elle est tenue informée des évaluations nouvelles résultant de la mise à jour périodique des valeurs locatives. Elle émet également un avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxes directes locales, lorsque le litige porte sur une question de fait. »

Il est nécessaire de communiquer 24 noms à la Direction des Services Fiscaux : 12 titulaires, 12 suppléants.

Cette administration choisira 6 titulaires et 6 suppléants, dont un habitant hors commune et un propriétaire de bois pour chaque groupe.

Une quarantaine de personnes a été contactée par courrier auquel était joint un résumé du rôle de cette commission.

La fréquence des réunions est en moyenne tous les 2 ans.

Aux questions de M. AUGUEUX, le maire répond que les décisions sont prises à la majorité (sa voix peut être prépondérante pour départager le vote) et que la qualité de membre de la commission ne confère pas de droit particulier.

DELIBERATION

- Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts

Le conseil municipal,

DECIDE de proposer

- les commissaires titulaires suivants :

- CHATELIER Francis, COLLIN DUFRESNE Patricia, DOUENCE Lisette, FERRIER Paul, LAGRAVE Bernard, LAURET Michel, MICHE Guy, PARAGE Max

- DUCASSE Jean-Louis, ULDRY Stéphane (propriétaires de bois)

- DUMONT Jean-Pierre, Gérard, TAUDIN Christian (hors commune)

- les commissaires suppléants suivants :

- BERANGER Joël, COLON Bernard, DISCAZAUX Jean-Bernard, DURAND Daniel, LEMBEYE Jean, POISSANT Olivier, RABAUD Bernard, STOUFF Daniel

- DUVIN Gilles, PERIN François (propriétaires de bois)

- CLAVIER Martine, DAVID Jean-Luc (hors commune)

VOTE : unanimité

4) compte rendu SIELECT par M. AUGUEUX

Le SIELECT assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements sur le réseau électrique basse et moyenne tension. Le SDEEG coordonne les travaux en tant que maître d'œuvre. Ces travaux portent sur la mise en place de transformateurs, l'effacement des réseaux, le remplacement de réseaux obsolètes, et la réparation des dégâts liés aux intempéries.

M. Jean-Louis GASTON, employé EDF à Langon, est notre interlocuteur privilégié.

Concernant Pujols, une étude portant sur l'effacement des réseaux dans le bourg est en cours depuis plus d'un an. Chaque foyer du bourg a été contacté par E.T.D.E., entreprise qui effectuera les travaux à la fin de cette année.

Au début de l'été, une réunion aura lieu entre la municipalité et M. Didier GINESTAS du S.D.E.E.G.

* Le S.I.E.L.E.C.T. souhaite proposer un délégué de Pujols pour les réunions du Centre de Gestion des collectivités à Bordeaux Lac.

* Le S.I.E.L.E.C.T. devrait fusionner avec le S.D.E.E.G. mais resterait une cellule d'intervention locale.

5) compte rendu SISS par M^{elle} HELY

* Le SISS regroupe 35 communes englobant 32 000 habitants.

Son site est : syndicatsdulangonnais.org

Le bureau est constitué de :

- M. SERRES, élu de Langon, Président

- Mme DELONG, maire de St-André du Bois, M. MUGICA, élu de Mazères, Mme JUCLA, élue de St-Pierre d'Aurillac, respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} vice-président

- M. VIGNEAUD, M. GARRAS, membres.

* Les indemnités de fonction sont votées au taux maximum, soit environ 800 € mensuels pour le Président et 400 € mensuels pour les vice-présidents.

* Lors de la prochaine réunion, les différentes commissions seront formées : finances, appel d'offres, transports urbain et inter-urbain, éducation et prévention des risques routiers, communication.

* M. AUGUEUX évoque une commission « économie d'énergie ». Cette proposition sera relayée lors de la prochaine réunion.

Mme HELY répond qu'il existe des stages de conduite économique.

Des exercices de sécurité sont proposés au personnel de toutes les écoles.

* Les comptes rendus seront transmis par mail aux mairies et si possibilité, aux délégués.

Il est demandé à la secrétaire de mairie de basculer ce courrier électronique à chaque élu pujolais.

6) point R.P.I. par M^{me} HUC

Le président, M. LUCBERT et la vice-présente, Mme HUC ont rencontré tout le personnel ainsi que les enseignants.

La personne responsable de l'accompagnement des enfants dans le bus demande une formation. Mme HUC est chargée de trouver les contacts pour cette formation.

Bien que les deux cantinières soient sensibilisées sur la sécurité alimentaire et l'hygiène, une formation de courte durée (1 jour) sur ce sujet semble souhaitable.

Sur le bulletin de salaire de l'« aide maternelle » de Pujols, l'emploi noté est « adjoint technique territorial » alors que pour la même fonction, celle de Bommes a la qualification d'ATSEM. La régularisation sera faite.

* Le bureau a vérifié le coût des repas. Le poste alimentaire représente 1,44 € par repas. A cette somme, il faut ajouter les salaires des cantinières et les frais d'eau, d'électricité, de gaz et d'entretien des locaux. Les parents paient 1,88 € le ticket de cantine.

L'an passé, sur les deux cantines, 11 000 repas ont été servis.

Le système des tickets de cantine paraît archaïque. Il est envisagé de munir chaque cantinière d'un ordinateur d'occasion. Chaque mois, les parents recevraient une facture avec la liste des jours.

* Le nombre d'élèves ayant augmenté, une 5^{ème} classe doit être envisagée.

* Le 15 mai, les élèves présents seront gardés par le personnel communal à Pujols, et par l'enseignante non gréviste à Bommes.

Le maire demande de réclamer à l'Etat le dédommagement à hauteur de 90 € pour ce « service minimum ».

7) point organisation CDC par le maire

* Le 23 avril, après élections le bureau est composé d'un président, M. Philippe MEYNARD, de 10 vice-présidents (dont M. CLAVIER) et 2 membres.

Chaque commune a un membre au bureau.

Le conseiller général sera invité à chaque séance. Pour qu'il soit membre du bureau, une modification des statuts s'avère obligatoire. Elle sera faite.

* Dix commissions ont été créées. Pujols propose cette représentation. Le bureau de la C.D.C. arbitrera.

	COMMISSION	REPRESENTATION PUJOLAISE
1	Culture, sports, vie associative	M. CLAVIER, président de cette commission. Mme NADEAU
2	Finances, marchés publics, ressources humaines	M. POUSSET
3	Petite enfance, jeunesse et temps libre, solidarité, logement	Mme DARMAILLACQ et Mme NADEAU
4	Gestion des déchets, environnement et développement durable	M. AUGUEUX et M. GUERRERO
5	Développement économique, aménagement de l'espace tourisme, gens du voyage	M. CLAVIER et M. GUERRERO
6	Communication et nouvelles technologies	M. LAFON
7	Voierie, éclairage public, chemins de randonnée	M. POUSSET
8	Traitement de l'eau et assainissements individuels et collectifs	Mme DARMAILLACQ et M. GUERRERO
9	Pays des Rives de Garonne	
10	Prévention de la délinquance et animation du CISPD	M. LAFON

* M. GUERRERO résume la fonction de l'UCTOM, syndicat traitant les ordures ménagères et regroupant 26 communes, 13 sur le canton de La Brède, 13 sur celui de Podensac. Cela représente 32 000 habitants. Son président est M. LEMIRE, maire de Isle-Saint-Georges et ses vice-présidents, M. MATEILLE, maire de Podensac et M. BACQUE.

ASTRIA assure le traitement des ordures ménagères. Mais cette société devrait se consacrer à la C.U.B. Il est donc urgent de réfléchir à une nouvelle orientation.

L'idéal serait de rassembler plusieurs cantons afin de minimiser les coûts de traitement.

Mme HELAND souligne la nécessité d'impulser des solutions pour moins produire de déchets.

M. AUGUEUX évoque le transport par la Garonne.

* M. DUCOUSSO demande si dans la commission « Développement économique, aménagement de l'espace tourisme, gens du voyage » est inclus un volet forestier.

Le maire lui répond que cela n'a pas été envisagé. Il insiste sur l'urgence de créer une zone d'activités entre Illats et Podensac soulignant notre situation géographique idéale : proximité de l'autoroute et de Bordeaux. Il faut amener des entreprises, sources de profits afin de ne pas augmenter la pression fiscale de la C.D.C.

* Les comptes rendus seront envoyés par mail aux mairies et la secrétaire de mairie les enverra à chaque élu.

8) délibération pour la subvention de la chasse

Le maire informe les élus que les chasseurs n'ayant perçu aucune subvention l'ont interpellé.

Une vingtaine de chasseurs participe activement aux activités de l'Association.

Pour la saison 2007-2008, les recettes et les dépenses de cette Association s'élevaient respectivement à 3 758 € et 5 154 €. Au 9 mai 2008, le solde du compte postal était de 4 680.88 €.

Mme DARMAILLACQ propose de reconduire la même somme qu'en 2007, soit 500 €.

DELIBERATION

Le conseil municipal ayant reçu les documents comptables de l'Association des Propriétaires et Chasseurs de Pujols sur Ciron décide de lui verser une subvention de 500 euros.

VOTE : pour 14
 abstention 1

9) délibération pour remboursement des reprographies

Vu le coût de la reproduction de documents du P.L.U., il est nécessaire de demander une participation aux notaires ou autres personnes intéressées.

DELIBERATION

Le conseil municipal

DECIDE de fixer à 30 euros le remboursement d'une reprographie des documents du P.L.U.

VOTE : unanimité

10) délibération pour cession de la parcelle B 472

Le maire situe le terrain : sur la route d'Illats, direction autoroute, côté gauche avant l'entrée dans Mareuil.

Deux parcelles vont être construites derrière la bande de terrain que nous possédons en bordure de route.

DELIBERATION

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1) de vendre l'immeuble B 472, sis à Mareuil Sud-Ouest pour la somme de 500 euros.
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document concernant cette vente.

VOTE : unanimité

11) délibération avocats et avoués cour appel

Suite à la déclaration d'appel concernant le litige sur l'action en bornage du chemin rural n°37, le maire a contacté le cabinet SCP Cornille qui propose un forfait d'honoraires global pour défendre la municipalité, plaidoirie comprise 3 289 € T.T.C. Il est nécessaire de saisir un Avoué. Le cabinet Cornille a conseillé Maîtres Luc BOYREAU et Raphaël MONROUX, avoués associés.

DELIBERATION

Vu la déclaration d'appel concernant le litige sur l'action en bornage du chemin rural n°37, le conseil municipal donne l'autorisation au maire de mandater avocats et avoués et de choisir le cabinet SCP Cornille, avocats et Luc BOYREAU, Raphaël MONROUX, avoués pour défendre la commune.

VOTE : unanimité

12) Jury d'Assises

Guillos n'ayant encore rien communiqué, le tirage au sort aura lieu lors du prochain conseil municipal.

13) questions diverses

- Totalgaz

Le maire a renégocié les contrats de gaz.

La tonne est facturée à 900 € H.T. au lieu de 1 454.22 € H.T. et ceci depuis le 14 novembre 2007.

Totalgaz nous a donc adressé un avoir de 4 416 € pour la période du 14.11.2007 au 31.03.2008.

- Permis de Démolir l'immeuble PERROY à côté du city-stade

Mme HELAND demande si une réhabilitation est possible. Le maire répond qu'avec sa charpente défectueuse et ses nombreuses et profondes fissures dans les murs, cet immeuble présente une dangerosité certaine. Ce bâtiment n'a que des ouvertures sur la parcelle voisine appartenant à Met Mme CORRADI. Il est donc nécessaire de le démolir.

Si une quelconque construction devait être réalisée à cet endroit, le toit serait refait à l'identique (pente et matériaux) de façon à conserver le même style qu'actuellement.

- M. AUGUEUX signale que la haie de thuyas longeant l'immeuble DAVIER empiète sur le trottoir.

La propriétaire recevra une mise en demeure d'effectuer une coupe à la limite de la propriété et sur toute la hauteur de la haie. Il sera mentionné sur le courrier que faute d'exécution de ces travaux dans de brefs délais, nous les ferions réaliser à sa charge.

- fermeture du city-stade

Vu les actes d'incivisme constatés sur ce lieu, il est décidé de procéder à la pose d'un portail et de restreindre les conditions d'accès. L'école n'aura aucune limitation d'horaire.

- M. POUSSET informe les élus que la mairie a contacté la CAFSA pour la remise en état des chemins ruraux.

Si cette coopérative ne réalisait pas ces travaux de réparation, il serait nécessaire de lui adresser un titre de recette après l'intervention d'une entreprise.

Le trésorier doit vérifier la délibération à ce sujet.

M. DUCOUSSO précise que les propriétaires forestiers devraient prêter attention au contrat et demander qu'une clause « de remise en état » soit stipulée. Il faut une prévention en amont.

Le maire rappelle souvent la réglementation sur différents thèmes aux administrés. Mais l'incivisme perdure : chiens errants, pierres devant habitations mais sur domaine public, débroussaillage, bruits...

- Mme DARMAILLACQ, au nom du C.C.A.S., invite les élus pour le repas 3^{ème} âge qui aura lieu le 24 mai. Ils devront s'inscrire au secrétariat de mairie au plus tard le vendredi 16 mai.

- M. POUSSET rappelle la journée « nature propre ». Le rendez-vous aura lieu le dimanche 1^{er} juin à 9 H place des Platanes. Un pot amical offert par la municipalité clôturera la matinée.

- Mme HUC demande s'il est possible de communiquer les coordonnées de la SACPA aux administrés pujolais afin que ces derniers puissent joindre, les dimanches ou jours fériés, cette société récupérant les chiens errants.

Le maire n'est pas favorable à cela : chaque déplacement est facturé à la commune.

- Mme HUC soulève le problème de visibilité dû au stationnement d'un bus au carrefour de la Lisseuse.

Le maire et Mme HELAND rencontreront le conducteur du bus.

- Mme SANTOS signale l'absence de panneaux d'affichage pour les manifestations extérieures.

Cette idée sera examinée : où installer les panneaux, comment contrôler cet affichage... ?

- M. POUSSET précise que la vitrine pour l'affichage de la vie paroissiale à l'église a été mise en place.

Séance levée à 23 Heures 25.